

Cette charte a pour but de proposer un cadre adapté à la pratique du sport afin d'œuvrer en commun accord à un développement harmonieux des activités sportives permettant ainsi une éducation active à la citoyenneté.

Chaque signataire s'engage à faire honneur aux couleurs qu'il porte et à la ville à laquelle appartient son club, qu'il soit ou non en exercice.

Tout manquement à son engagement sera étudié par la commission de discipline du club qui statuera sur la sanction à prendre. Cette sanction sera appliquée par l'ensemble des clubs signataires de la charte.

### Je m'engage à :

**RESPECTER LES RÈGLES** : que ce soient celles de mon sport ou celles édictées par le club (par exemple : visite médicale au Centre de Santé).

**RESPECTER L'ARBITRE** : il est le garant du respect des règles ; sans lui, ni jeu, ni compétition possibles.

**RESPECTER LES ADVERSAIRES** : ce ne sont pas des ennemis mais des partenaires indispensables au jeu.

**RESPECTER L'ESPRIT SPORTIF** : c'est-à-dire être loyal et fair-play

### Je me refuse à :

**TOUTE AGRESSION VERBALE OU PHYSIQUE.**

**TOUTE INCITATION À LA VIOLENCE.**

**TOUTE DISCRIMINATION, TOUT COMPORTEMENT OU PROPOS RACISTE OU XÉNOPHOBE.**

**TOUTE ATTEINTE AUX BIENS D'AUTRUI OU DE LA COLLECTIVITÉ.**

**TOUTE UTILISATION DE PRODUITS TENDANT À AMÉLIORER MES PERFORMANCES DE MANIÈRE ILLICITE.**

Je soussigné(e),..... représentant du club .....  
certifie avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur du club ainsi que des conditions de l'assurance souscrite et m'engage à les respecter.

A Grande-Synthe, le

Signature du Président

Signature du Maire



# Charte du SPORTIF GRAND-SYNTHOIS

## Préambule

Les associations sportives de la ville de Grande-Synthe se doivent de défendre une image exemplaire, porteuse de valeurs humanistes et citoyennes, inspirées par la loi de 1901.

Ces valeurs doivent prévaloir sur les enjeux de la compétition.

Les membres des associations sportives, quel que soit leur niveau de responsabilité ou d'engagement, doivent s'attacher à pratiquer leurs activités sportives, en ayant toujours à l'esprit les valeurs suivantes :

#### - L'effort

Les activités sportives sont d'abord un engagement personnel, une volonté de dépassement de soi et une recherche d'excellence. L'ardeur et la volonté de vaincre - l'autre ou soi-même - en découlent mais ne seront vertueuses qu'alliées à la maîtrise de soi et au respect de l'autre.

#### - La loyauté

Les activités sportives sont définies par des règles sans lesquelles il n'est de pratique ou de compétition sincère. Le respect de la règle doit être recherché non seulement dans sa lettre mais aussi dans son esprit : c'est la «déontologie» du pratiquant sportif.

#### - Le respect

Une activité sportive doit se pratiquer dans le respect des autres comme dans le respect de soi-même. Une pratique sportive ou culturelle n'est pas la guerre : il n'y a pas d'ennemi.

Avoir l'esprit sportif, c'est essayer non seulement d'être un bon joueur mais surtout un beau joueur, respectueux de la règle, de l'arbitre, de l'adversaire et des partenaires, modeste dans la victoire et sans rancœur dans la défaite.

#### - La fête

Le spectacle sportif est aussi une fête collective. La joie d'être ensemble, le sentiment d'appartenir à une même collectivité, les émotions partagées sont sources d'une vraie jubilation. Il serait d'autant plus dommage de gâcher la fête par des comportements déplacés.

#### - La fraternité

La pratique sportive unit les hommes dans l'effort, quels que soient leur niveau social, leurs origines, leurs opinions ou leurs croyances. Elle est école de citoyenneté, de tolérance, de solidarité et facteur de rapprochement humain.

#### - La solidarité

L'esprit d'équipe est une composante essentielle de «l'esprit sportif». La recherche de la réussite individuelle doit parfois s'effacer devant l'intérêt collectif. La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité même, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre.

#### - La responsabilité individuelle et collective

Toutes les personnes participant, à un titre ou à un autre, aux activités proposées par les associations de Grande-Synthe sont dépositaires des valeurs de la présente charte et responsables, individuellement et collectivement, de sa défense et de sa mise en valeur.

Les futurs licenciés (ou leur représentant légal) sont tenus de s'informer des statuts, du règlement intérieur et des modalités d'assurance affichés obligatoirement au club.

En foi de quoi, chacun sera appelé à adhérer à la charte ci-après et à participer à sa promotion en toutes circonstances.



VILLE DE  
GRANDE-SYNTHE

# LES 7 PILIERS DE LA SAGESSE

## 1 - Respecter les règles

Les conditions de pratique du jeu et de performance doivent être égales pour tous les participants afin d'offrir à chacun des chances identiques de victoire. En conséquence, toute pratique sportive implique l'élaboration de lois du jeu et de règlements ainsi que leur application.

### Recommandations - obligations

- Connaître les règlements et s'y conformer sont des devoirs fondamentaux de l'éducateur et du pratiquant.
- L'enseignement de la règle doit mettre en valeur ses raisons, notamment pendant l'entraînement.
- Le dirigeant tient un rôle premier dans la codification des règles par rapport aux besoins des pratiquants et pour la protection de leurs droits (santé, sécurité, équité sportive, intérêts...) ainsi que le respect des dites règles.
- Les clubs doivent s'assurer de façon permanente auprès de tous leurs membres, surtout auprès des jeunes, de la connaissance et de l'application des règlements dans un souci aussi bien fonctionnel que pédagogique.

### Comportements répréhensibles

- Les manquements aux règlements et à l'esprit du jeu.

## 2 - Respecter l'arbitre

L'arbitre est le garant de l'application de la règle. Il remplit une fonction indispensable sans laquelle il n'y aurait pas de jeu ni de compétitions possibles.

Tout comme le pratiquant, il peut commettre des erreurs d'appréciation qui doivent être admises comme des aléas du jeu. Il peut aussi faire appel de ses décisions mais dans le strict respect de la procédure prévue à cet effet par les règlements.

### Recommandations - obligations

- Obligation pour un arbitre de bien connaître les règles de la discipline pour laquelle il officie.
- Obligation de formation et de recyclage pour tous les arbitres.
- Obligation de protection de l'arbitre contre d'éventuelles agressions.
- A l'entraînement, placer chaque pratiquant dans la situation de l'arbitre pour permettre un meilleur apprentissage des règles du jeu et une meilleure compréhension du rôle de celui-ci.
- Prendre des dispositions pour faciliter la compréhension des décisions de l'arbitre.

### Comportements répréhensibles

- Toute agression physique ou acte d'intimidation.
- Toutes contestation qui ne s'exprime pas dans le cadre de la procédure.
- Tout manquement au devoir de réserve dans les déclarations publiques.

## 3 - Respecter les adversaires ou autres compétiteurs

Une compétition sportive est avant tout une rencontre même si elle prend la forme d'une opposition entre concurrents désireux de sortir vainqueurs. On se retrouve en un même lieu, au même moment et on échange grâce à un langage commun : les lois du jeu.

En conséquence, l'adversaire n'est pas un ennemi mais un partenaire indispensable sans qui le jeu ou la compétition est impossible.

Adversaires, partenaires et officiels remplissent tous une fonction indispensable au bon déroulement de la compétition.

### Recommandations - obligations

- Insister sur le rôle majeur des capitaines d'équipes, des éducateurs, des animateurs, des arbitres, des dirigeants et du public dans cet effort de respect mutuel.
- Instituer des protocoles de rencontres sportives précisant le rôle de chacun.
- Affirmer le rôle de tout officiel dans l'incitation au respect.

### Comportements répréhensibles

- Toute attitude incorrecte ou refus de courtoisie.
- Tout manquement d'un officiel à ses fonctions car son devoir premier réside justement dans sa vigilance par rapport au respect de chacun pour les autres sans lequel la compétition ne peut se dérouler valablement.

## 4 - Bannir la violence, la tricherie et la discrimination

Les activités physiques constituent un facteur important d'équilibre, de santé, d'épanouissement de chacun. Elles sont une part fondamentale de l'éducation, de la culture et de la vie sociale offerte aux citoyens.

Les violences physiques (coups, blessures) ou psychologiques (menaces, intimidations) mettent en danger la santé ou l'équilibre psychique. La tricherie et les comportements discriminatoires rompent avec les principes d'égalité et de fraternité qui fondent notre constitution et qui doivent s'appliquer sur toute aire de jeu ou de compétition.

Violences, tricheries, fraudes, actes de discrimination, comportement déloyaux sont des négations de la culture et s'opposent au développement harmonieux de la vie sociale

### Recommandations - obligations

- Tous les acteurs liés aux pratiques sportives (organismes, dirigeants, éducateurs sportifs...) doivent considérer comme une obligation le refus de toute forme de tricherie et de discrimination.
- Inciter les médias à dénoncer, s'il le faut, l'attitude d'un public partisan, chauvin et raciste conduisant à des actes de violence.
- Un arbitre peut mettre fin prématurément à une rencontre en cas de comportement répréhensible des acteurs d'une rencontre, comme du public.

### Comportements répréhensibles

- Toute agression verbale ou physique ou harcèlement sur quelque personne ou groupe que ce soit.
- Toute provocation, toute incitation à la violence, sous quelque forme que ce soit.
- Toute discrimination (par rapport au sexe, aux origines ethniques, aux apparences ou capacités physiques, à la condition sociale, aux opinions religieuses et politiques), tout comportement raciste ou xénophobe.
- Toute manœuvre pour obtenir un avantage en détournant ou en contournant la règle est condamnable : fausse déclaration, usage de faux, sabotage, corruption...
- Toute atteinte aux biens d'autrui et le collectivité (vol, effraction, vandalisme).
- Le dopage, considéré comme une tricherie est une atteinte à sa propre intégrité physique, ainsi que l'incitation au dopage qui constitue, de plus, un délit pénalement réprimé.

## 5 - Etre maître de soi

Toute passion dans la pratique sportive induisant dépassement de soi et générosité doit être maîtrisée.

Le sport est recherche d'excellence ; le désir de victoire et l'envie de dépassement de soi ne justifient en aucune façon des prises de risques excessifs.

S'il est légitime d'encourager ses propres couleurs, il faut se souvenir que celles des autres sont tout autant respectables.

### Recommandations - obligations

- Affirmer le rôle de l'encadrement (notamment envers les plus jeunes) et des officiels pour éviter tout débordement.
- Adapter les formes de compétitions aux capacités des compétiteurs, en fonction de leur âge et de leur niveau, en s'appuyant sur l'avis des médecins pour les compétitions sportives.

### Comportements répréhensibles

Tout comportement agressif, toute incitation aux débordements.

## 6 - Etre loyal et fair-play

Le respect de la règle passe par la lettre mais aussi par l'esprit. Il est impossible de tout codifier, même si la codification est nécessaire pour sanctionner les comportements déviants. Adopter dans la pratique d'une activité sportive un comportement loyal et fair-play permet d'éviter de trop codifier et de nuire à l'harmonie du jeu.

Posséder «l'esprit sportif», c'est faire preuve en tous lieux et en toutes circonstances de loyauté et fair-play. Ainsi, ne peut-on attendre des autres que ce que l'on est prêt à donner soi-même : il n'y a pas de vie sociale sans loyauté.

### Recommandations - obligations

La sensibilisation à l'esprit sportif doit prendre place dans tous les programmes de formation dispensés par les associations sportives de Grande-Synthe.

Il convient, en conséquence, de récompenser les comportements relevant du fair-play.

### Comportements répréhensibles

Toute manœuvre antisportive, même si elle n'est pas explicitement contraire à la règle, qui met en danger la santé, la sécurité, l'équilibre des autres.

Tout procédé tendant à rechercher un avantage en faisant condamner indûment l'autre ou à rompre l'égalité des chances.

Toute manœuvre dilatoire faite pour contourner la règle.

## 7 - Montrer l'exemple

Pratiquer une activité sportive n'est pas une obligation. C'est la volonté de chacun, pour son plaisir ou son épanouissement. Cette pratique s'inscrit dans le cadre des valeurs de la vie associative. Il appartient à chacun d'être le porteur de ces valeurs et de les exprimer par un comportement exemplaire, au bénéfice de l'image du sport en général.

La générosité s'exprime dans l'effort, dans la volonté de dépassement de soi et le désintéressement. Elle s'exprime aussi par rapport aux autres dans son attitude, dans son engagement et sa capacité d'écoute.

### Recommandations / obligations

Le pratiquant gagnant ou primé est l'expression de l'excellence. Qu'il le veuille ou non, il est un exemple et son attitude rejaillit sur toute la pyramide associative. Il doit donc être exemplaire.

Dans l'exercice de leurs fonctions comme dans leur comportement personnel, les officiels se doivent d'être en tout points exemplaires.

### Comportements répréhensibles

Tout comportement portant atteinte à l'image de l'association ou de la ville.

Toute intolérance.